

Etre délégué des travailleurs en situation de handicap (ESAT)

Durée : 2 jour(s) (14,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

La formation proposée vise à :

- Acquérir une vision générale du fonctionnement d'un ESAT
- Connaître le rôle et les missions d'un délégué des travailleurs
- Adopter une posture de représentant : écouter et comprendre ses collègues, recevoir et donner des informations.

PUBLIC :

Travailleurs d'ESAT exerçant ou voulant exercer un rôle de délégué des travailleurs

PREREQUIS :

Travailler en ESAT

CONTEXTE :

Le Délégué des personnes, représentant des travailleurs en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), a été instauré par le Décret n°2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissements et services d'aide par le travail (articles R. 243-13-1 et R. 243-13-2 du CASF).

Le délégué est chargé de représenter les travailleurs auprès de la direction ou du service. Il est élu au sein de l'ESAT par les travailleurs pour 3 ans. Ce délégué bénéficiera d'une formation prise en charge par l'ESAT qui l'accueille. 5 heures de délégation par mois lui sont allouées et ses heures de représentation seront considérées comme du temps de travail. Ce délégué est également membre de

PROGRAMME :

Jour 1 : L'ESAT et son environnement

- Le fonctionnement d'un ESAT
 - Le cadre et la législation (La loi 2002 et ses outils, le contrat de soutien, le CASF)
 - Les instances en ESAT (Comité de gestion, CHSCT, etc.)
- Participation et représentation des travailleurs d'ESAT
 - Le CVS
 - L'instance mixte

Objectifs pédagogiques de la première journée :

- Acquérir des connaissances sur le fonctionnement d'un ESAT
- Comprendre les règles de fonctionnement d'un ESAT et leur application

Jour 2 : Le délégué des travailleurs

- L'élection et la durée du mandat
- Les missions et les activités du délégué
- Les moyens donnés par l'ESAT pour être délégué
- La posture d'un délégué

Objectifs pédagogiques de la deuxième journée :

- Connaître le rôle d'un délégué des travailleurs
- Connaître les règles de communication (argumenter, expliquer, écouter, transmettre, etc)
- Exercer un mandat et représenter ses collègues

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Analyse à partir d'expériences vécues.



MODALITES D'EVALUATION :

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation
- Evaluation des acquisitions de la formation : ce que j'ai appris, ce que je vais mettre en œuvre, ce qui me questionne

MODALITES D'INSCRIPTION :

Variable non renseignée

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51